

# COMPTE-RENDU

## Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP)

Jeudi 11 février 2021

Membres présents	Membres absents et/ou excusés
<ul style="list-style-type: none"><li>• M. Mazeau, FO – <b>Vice-Président</b></li><li>• M. Delavant, FGMM-CFDT</li><li>• Mme Bassen, FGMM-CFDT</li><li>• M. Gavilan, FTM-CGT</li><li>• M. Cordray, FTM-CGT</li><li>• M. Michalski, CFE-CGC</li><li>• Mme Besson, Snefcca, <b>Présidente</b></li><li>• Mme Mascaro, Snefcca,</li><li>• M. Poiret, Snefcca</li><li>• M. Maison, Snefcca</li><li>• Mme Noton, Snefcca,</li><li>• Mme Peres, Snefcca,</li><li>• M. Gillet, Snefcca,</li><li>• Mme Coblence, Snefcca</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• M. Rivière, CFE-CGC</li><li>• M. Gros, FGMM-CFDT</li><li>• Mme Capart, FO</li><li>• Mme Bernhardt, Snefcca</li><li>• M. Ben Sadia, Snefcca,</li><li>• Mme Griotto, Snefcca</li><li>• M. Carré, Snefcca</li></ul>
Membres invités	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Mme Blondel, OPCO EP</li><li>• M. Mauduit, OPCO EP</li><li>• Mme Forget, Calix</li></ul>	
CPNEFP	Ordre du jour
<p>Jeudi 11 février 2021 14 heures – 17 heures</p> <p><b>VISIOCONFERENCE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Validation du compte-rendu de la CPNEFP du 17 novembre 2020 (document joint) ;</li><li>- Enquête REFLEx sur les intentions de recrutement et formation (J. Mauduit) ;</li><li>- Point d'étape du dossier « Etat des lieux de la Formation » (S. Forget – Calix) ;</li><li>- Contribution conventionnelle – position pour le renouvellement de l'avenant 2019 ;</li><li>- Calendrier national des POEC 2021 ;</li><li>- Prospective sur le dispositif Transition Professionnelle Collective ;</li><li>- Point d'étape sur la révision des Titres professionnels et Diplômes ;</li><li>- Point sur la révision des certifications pour 2021.</li></ul>

## Ouverture de la séance à 13 heures 30

### Validation du compte-rendu de la CPNEFP du 17 novembre 2020

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

### Présentation des résultats de l'enquête REFLEx (Repérage Flash Emploi) menée par l'OPCO EP (J. Mauduit)

Dans le prolongement des premiers résultats de l'enquête sur les besoins de formation de la Branche présenté cet été, l'OPCO EP a poursuivi ses investigations auprès des entreprises du secteur, par l'intermédiaire de son réseau de conseillers territoriaux. Un focus particulier a été réalisé sur les conséquences de la crise sanitaire auprès des entreprises en termes de projets de recrutement.

L'enquête a été conduite, au fil de l'eau depuis 3 ans. Sans surprise, ce sont les entreprises de moins de 50 salariés qui ont très majoritairement répondu. Le document présenté sera joint au CR.

Les besoins en recrutement sont toujours très élevés (> 50 %) et le sont toujours malgré la Covid, contrairement aux données nationales (30 %). Ainsi, en région Bourgogne, le taux s'élève à plus de 70 %.

Les entreprises déclarent avoir un très fort intérêt pour les contrats d'apprentissage, renforcé par la crise. Les offres proposées sont des CDI sur des créations de postes ce qui traduit un besoin pérenne de recrutement. Ces postes répondent au besoin sur les secteurs de l'installation, de la maintenance en froid et du conditionnement de l'air. **H. Besson** confirme que cela est le reflet d'un surcroît de travail pérenne. La Grande distribution a de gros besoins.

La donnée sur les difficultés de recrutement diminue pendant la crise mais reste élevée par rapport au niveau national (35 %). Les agents techniques en froid et climatisation / maintenance en climatisation sont les profils les plus recherchés.

Les entreprises expriment une très forte intention de formation, non impactée par la crise Covid (> 80 %), sur les techniques liées au métier et à la sécurité. Il faut souligner que la thématique du management arrive en 3<sup>ème</sup> position.

La **CGT** fait remarquer que souvent les notices sont en langues étrangères ce qui pose de réelles difficultés. Le sujet des langues est un véritable sujet de formation.

**En conclusion**, la Branche a été peu touchée par la crise sanitaire. Les « cuisinistes » ont souffert. **J. Mauduit** précise que le détail du type d'activité de l'entreprise n'a pas été demandé dans ce questionnaire national. On peut s'interroger sur l'activité principale des entreprises interrogées.

### Point d'étape sur la mission « Etat des lieux de l'offre de formation »

**Mme S. Forget** du Cabinet CALIX est invitée par la Commission pour faire un point de situation du projet.

Elle présente l'enquête qui sera envoyée dans les prochains jours auprès des entreprises de la Branche via l'OPCO EP et qui complètera celle présentée par J. Mauduit. Des entretiens seront menés à la suite avec des personnes qualifiées. Les coordonnées des administrateurs du Snefccca en activité seront communiquées à Calix.

## Contribution conventionnelle - Perspective

**E. Blondel** rappelle que la contribution conventionnelle est versée en une seule fois, au 28 février, et calculée sur la masse salariale de l'année N-1 (soit 2020). La question est posée pour l'année prochaine 2022 (MS 21) puisque l'avenant signé en 2019 ne couvre que les années 2020 et 2021 (MS 2019 et 2020).

La **CFDT** indique que jusqu'au 31 décembre 2023, seul l'OPCO sera autorisé à faire la collecte des fonds conventionnels. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la collecte sera transférée à l'URSSAF à défaut de convention signée entre la Branche et l'OPCO.

Afin de prendre une décision éclairée, la CPNEFP adressera une demande à l'OPCO EP (SPP) pour recueillir les données sur 2019 ET 2020 en termes de consommation et de budget.

## Courrier SPP/ OPCO EP du 5 février 2021

Le **Vice-Président de la SPP** informe les membres de la CPNEFP du courrier reçu de la part de Fabien Rouillet (OPCO EP) alertant la Branche d'un taux d'engagement des fonds très élevé à fin janvier 2021 nécessitant la tenue sans délai d'une nouvelle SPP. Il y est mentionné que « 35 % du budget primitif accordé par le CA de l'OPCO EP de décembre 2020 est déjà engagé ». Plusieurs pistes correctives sont évoquées.

Après échanges, les membres de la CPNEFP, également membres de la SPP conviennent de se réunir le mercredi 24 février, entre 9 h et 11 h.

Les demandes suivantes sont adressées à l'OPCO EP pour permettre à la SPP de se positionner :

- état d'engagement de la conventionnelle ainsi que les soldes disponibles à ce jour selon les tailles d'entreprises,
- quote-part des dossiers 2020 sur l'**engagement** de 766 k€ consommés au 27/01/2021 ?
- niveau d'engagement au 27/01/2020 (précision du solde des dossiers 2019) ?
- taux horaire/stagiaire effectivement pratiqués sur les 3 thèmes de formation dans l'engagement des 766 k€ (1<sup>er</sup> thème : formations Métier "Environnement", 2<sup>ème</sup> thème : Formation Métier "Autres", 3<sup>ème</sup> thème : formation transverses).
- quote-part de formation qui démarrent après le 01/04/2021 ? (est-ce que les 766 k€ ne sont pas répartis tout au long de l'année).
- nombre de formation annulées en 2020 ? Combien d'heures cela représentait-il ?

## Programme des POECs 2021 :

**E. Blondel** présente le tableau de programmation des POEC pour l'année 2021.

Il y a une forte demande exprimée pour l'année 2021 ; le budget estimé s'élève à 1,23 M€. Pôle Emploi a accordé un budget d'amorçage de 10 M€, toute branche confondue et une seconde enveloppe sera définie pour le second semestre 21.

Au titre de l'année 2020, les engagements se sont élevés à hauteur de 691 k€ pour 12 POEC. La **CFDT** s'interroge sur le taux d'embauche par les entreprises après les formations. Pôle Emploi souhaite un taux d'embauche compris entre 70 et 80 %.

A titre d'information, en Ile de France, les données communiquées par l'OPCO IdF au Snefcca pour son groupe de travail en termes de retour à l'emploi :

### POEC Ile de France 2019

45 stagiaires reçus en 2019, avec, au second semestre :

- 53% en intérim à la fin de la formation POEC
- 27% CDI à la fin de la formation POEC
- 7% en contrat pro à la fin de la formation POEC
- 13% en recherche d'emploi à la fin de la formation POEC

Régions	Branche et IDCC ou action transverse	Métiers visés	Intitulé de la formation	Nombre prévisionnel de sessions de formation	Durée prévisionnelle de la formation (en heures) par	Coût horaire de la formation (ex : 12 €/h)	Nombre prévisionnel de participants pour l'ensemble des sessions	Montant total des coûts pédagogiques	Nombre total d'heures de formation	Coût moyen par participant
REUNION MAYOTTE	Installation sa	Frigoriste	Technicien froid et climatisation	1	351	15	15	78 975,00 €	5265,00	5 265 €
AUVERGNE RHONE ALPES	Installation sa	Technicien froid	Préparation formation de monteur dépanneur frigoriste	1	330	12	12	47 520,00 €	3960,00	3 960 €
AUVERGNE RHONE ALPES	Installation sa	TECHNICIENS FROID	PREFORMATION TECHNICIENS	1	330	12	10	39 600,00 €	3300,00	3 960 €
BRETAGNE	Installation sa	Technicien Froid	Technicien d'intervention en froid commercial	1	295	15	15	66 375,00 €	4425,00	4 425 €
BRETAGNE	Installation sa	Technicien Froid	Technicien d'intervention en froid commercial	1	295	15	15	66 375,00 €	4425,00	4 425 €
CENTRE VAL DE LOIRE	Installation sa	Technicien du froid	Titre partiel de technicien du froid et de la climatisation	1	330	16	10	52 800,00 €	3300,00	5 280 €
GRAND EST	Installation sa	Technicien du froid & connexes	Technicien du froid & connexes	1	330	15	12	58 608,00 €	3960,00	4 884 €
ILE DE FRANCE	Installation sa	Assistant(e) frigoriste	Assistant (e ) frigoriste	1	330	15	15	74 250,00 €	4950,00	4 950 €
ILE DE FRANCE	Installation sa	Climatisation Frigoriste	commercial et climatisation	1	330	15	15	74 250,00 €	4950,00	4 950 €
ILE DE FRANCE	Installation sa	Technicien(ne) frigoriste	commercial et climatisation	1	330	15	15	74 250,00 €	4950,00	4 950 €
ILE DE FRANCE	Installation sa	climatisation ventilation chauffage	chauffage	1	330	15	15	74 250,00 €	4950,00	4 950 €
ILE DE FRANCE	Installation sa	Technico commerciale Froid industrielle	Technico commerciale Froid -Techicienne	1	330	15	15	74 250,00 €	4950,00	4 950 €
OCCITANIE	Installation sa	Technicien frigoriste	TECHNICIEN FRIGORISTE	3	330	12	24	95 040,00 €	7920,00	1 320 €
PAYS DE LA LOIRE	Installation sa	Technicien frigoriste	titre pro technicien froid	1	330	15	15	74 250,00 €	4950,00	4 950 €
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	Installation sa	Technicien d'intervention en froid	Technicien d'intervention en froid	3	329	14	36	165 816 €	11844,00	4 606 €
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	Installation sa	Technicien du froid	Technicien monteur en installation frigorifique	2	329	14	24	110 544 €	7896,00	4 606 €
				<b>21</b>			<b>263</b>	<b>1 227 153,00</b>	<b>85 995,00</b>	<b>4 665,98</b>

### Questions diverses :

La réunion de la commission fixée le 18 novembre 2021 est reportée **au mardi 23 novembre** en raison de la tenue du salon SIFA.

Compte tenu de l'horaire avancé, les sujets à l'ordre du jour non traités seront reportés à la prochaine réunion fixée au 15 avril 2021.

**ML Noton** renouvèle sa demande pour la négociation d'un accord de Pro-A. Elle transmet à E. Blondel son mécontentement à propos d'un logiciel de gestion du plan de formation qui a été imposé aux grandes entreprises par l'OPCO EP.